

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - TRAVAUX CVC

Lot 01 – Gros œuvre/maçonnerie/2nd œuvre

Phase DCE - CCTP

SUIVI DES MODIFICATIONS			
VERSION	DATE D'EMISSION	ETABLI PAR	VALIDE PAR
A	04/07/2025	N. DANG	N. DANG
B	23/06/2026	N. DANG	N. DANG

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'œuvre

Data sensitivity - Restricted

SOMMAIRE

I. GENERALITES 4
I.1. DESCRIPTION DE L'OPERATION 4
I.2. PERIMETRE ET LOCALISATION DES ZONES D'INTERVENTION 4
I.3. OBJET DU PRESENT LOT 5
II. DEROULEMENT DU CHANTIER ET CONDITIONS D'EXECUTION 6
II.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE 6
II.2. HYGIENE ET SECURITE 6
II.3. ETUDES D'EXECUTION 7
II.4. NETTOYAGE 7
II.5. HORAIRES DE TRAVAIL 7
II.6. SECURITE 8
III. DESCRIPTION DES OUVRAGES 9
III.1. GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE 9
III.1.1. DEPOSE GRILLE VB DU LOCAL GE 9
III.1.2. DEMOLITION PARTIELLE DU PLANCHER HAUT DU SAS 9
III.1.3. DEMOLITION DU MUR FUSIBLE 9
III.1.4. RESERVATIONS – CAROTTAGES - OUVERTURES 9
III.1.5. MAÇONNERIE EN BLOCS DE BETON CELLULAIRE 11
III.1.6. FLOCAGE 11
III.2. SECOND ŒUVRE 11
III.2.1. PORTES CF1H 11
III.2.2. COFFRAGE CF2H 12

Data sensitivity - Restricted

I. GENERALITES

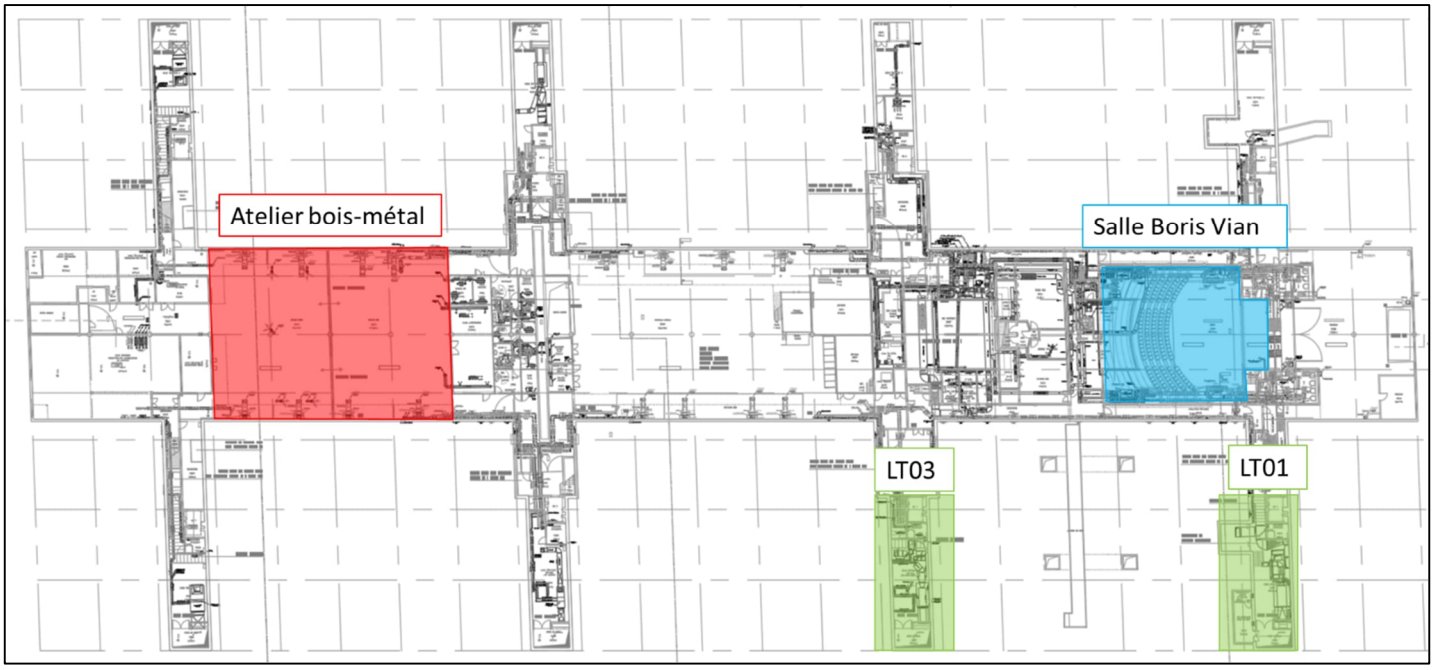
I.1. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le bâtiment de la Grande Halle de la Villette est situé au 211 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. C'est un bâtiment classé aux Monuments Historiques en structure métallique avec deux niveaux de sous-sol. La surface de plancher du bâtiment est évaluée à 23 640m². Aujourd'hui, la Grande Halle est un ERP de 1ere Catégorie de type T et L avec activités de type M et N.

Les objectifs définis au programme de l'opération sont les suivants :

- La remise aux normes de l'atelier bois-métal conformément aux préconisations de la CRAMIF et du rapport Qualiconsult relatif à la norme AtEx par la création d'un local d'extraction des poussières de bois
- La réfection des canalisations de chauffage des locaux techniques 1 et 3
- Le traitement des désordres acoustiques constatés dans la salle Boris Vian

I.2. PERIMETRE ET LOCALISATION DES ZONES D'INTERVENTION



Zones d'intervention au SS2

Data sensitivity - Restricted

I.3. OBJET DU PRESENT LOT

L'objet du présent lot concerne les travaux de gros œuvre/maçonnerie et corps d'état architecturaux à réaliser sur l'opération, et qui vont concerner les travaux dans la zone de l'atelier.

Plus précisément les travaux de gros œuvre portent sur :

- La mise en œuvre de parois en maçonnerie CF2H pour délimiter l'emprise du local dépoussiéreur dans le volume du local GE
- La démolition et la reconstitution du mur fusible pour permettre l'acheminement du dépoussiéreur dans son local
- La modification du sas de ventilation du local GE pour créer l'accès au local dépoussiéreur (démolition d'un morceau de plancher, reconstitution de parois CF)
- La création de réservations diverses pour grilles et passages de réseaux

Les travaux de second œuvre portent sut :

- Mise en œuvre des portes d'accès CF1h au local dépoussiéreur
- Mise en peinture des parois du local dépoussiéreur
- Création de CTP pour le passage des réseaux d'extraction des poussières

Data sensitivity - Restricted

II. DEROULEMENT DU CHANTIER ET CONDITIONS D'EXECUTION

II.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Cadre général :

- Livre II, titre 3 du code du travail
- Décret n°2004 - 924 du 1er septembre 2004
- NF E 85-015

Le présent CCTP se réfère :

- Au C.C.A.P.
- Au descriptif tous corps d'état.
- Aux plans DCE
- Aux notes techniques du bureau de contrôle.
- Au planning général des travaux.

Eléments de structure :

- L'ensemble des Eurocodes + Annexes Nationales, et plus précisément :
 - EC 0 Bases de calculs des structures (EN 1990)
 - EC 1 Actions sur les structures (EN 1991)
 - EC 2 Calcul des structures en béton (EN 1995)
 - EC 3 Calcul des structures en acier (EN 1993)
 - EC 4 Calcul des structures mixtes acier-béton (EN 1994)
 - EC 4 Conception et calcul des structures en bois (EN 1995)
 - EC 6 Calcul des ouvrages en maçonnerie (EN 1996)
- NF DTU 20.1 Travaux de bâtiment – Ouvrage en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs
- NF DTU 21 Travaux de bâtiment – Exécution des ouvrages en béton
- Eurocode 6 Maçonnerie : NF EN 1996 parties 1 à 3
- NF EN 771 : Spécifications pour les éléments de maçonnerie
- NF EN 845 : Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie
- NF EN 998 : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie
- L'ensemble des DTU en vigueur.

II.2. HYGIENE ET SECURITE

L'entrepreneur avant et pendant l'exécution des travaux se doit de respecter, entre autres, les directives suivantes sans que cette liste ne soit pour autant exhaustive et limitative :

- Le code du travail et le code de la santé publique ;
- Règlementations relatives aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure ;
- Toutes les réglementations relatives à la protection des travailleurs sur les risques d'inhalation des poussières d'amiante, ainsi que celles relatives à la protection des tiers.

Toutes les dispositions pour assurer la sécurité des intervenants et des tiers doivent permettre de satisfaire à

l'ensemble des exigences réglementaires.

Le non-respect flagrant des consignes de sécurité peut engendrer un arrêt immédiat des opérations sur le poste de travail pris en défaut, et cela sans que l'Entreprise ne puisse réclamer un quelconque préjudice.

II.3. ETUDES D'EXECUTION

Avant le démarrage du chantier, l'Entrepreneur devra fournir les plans et dessins de détails d'exécution, nécessaires au bon déroulement des travaux, que le Maître d'œuvre jugera utile d'établir.

Il ne pourra démarrer les travaux sans avoir préalablement reçu l'accord du Maître d'œuvre et/ou du Contrôleur Technique.

Ils devront comprendre :

- Des carnets de détails complets ;
- Plans de localisation des détails ;
- Coupes et vues pour une bonne compréhension permettant ainsi au Maître d'œuvre de donner son éventuel VISA ;
- Plans d'exécution ;
- Plans des ferrures ;
- Plans de répartitions des sections et composants ;
- Tous les envois seront accompagnés de bordereaux de transmission numérotés et datés.

II.4. NETTOYAGE

L'Entreprise titulaire du présent corps d'état devra le nettoyage régulier de ses postes de travail.

De même, l'évacuation des gravats liés aux travaux du corps d'état gros-œuvre est due par l'Entreprise titulaire de ce corps d'état.

De plus, le Maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter un nettoyage général des postes de travail par une entreprise extérieure, aux frais de l'entreprise titulaire du présent marché, dans le cas où celle-ci ne respecterait pas la propreté de ses postes, et si l'Entreprise venait à ne pas obtempérer.

II.5. HORAIRES DE TRAVAIL

Les prestations du présent marché seront à réaliser en horaire normale et site occupé. L'Entreprise ne devra pas prendre en compte des horaires décalées sauf indication contraire.

Data sensitivity - Restricted

II.6. SECURITE

L'entreprise fera son affaire de l'ensemble des sécurités.

Elle devra prévoir les signalisations à l'intérieur de ses zones de travail.

Il est rappelé aux entrepreneurs que leur responsabilité est pleinement engagée en cas d'intervention d'un de leurs salariés sur un emplacement mal protégé.

Il ne sera toléré aucune carence de la part de l'Entreprise sur une protection collective.

En cas de défaillance constatée au cours d'une visite de chantier, il sera fait une mise en demeure pour remise en état des protections et l'arrêt immédiat de toute intervention sur la zone à risques.

Les travaux superposés sont interdits en l'absence de dispositions particulières le permettant.

Les zones se trouvant dans cette situation sont gelées provisoirement ou équipées de protections lourdes, adaptées aux risques (auvents, tunnels de circulation).

L'entreprise prévoira tous les moyens nécessaires en cas de travail en hauteur (PIRL, échafaudages). L'utilisation d'escabeaux est proscrite.

Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de prévenir la chute d'objets pendant la réalisation d'une tâche d'un de ses salariés et plus globalement pouvant provenir du chantier.

Tous les moyens de prévention doivent être mis en place à cet effet : auvents, filets, platelages, tunnels, dispositifs d'interdiction d'accès des zones à risques.

Toutes les techniques et moyens mis en œuvre pour répondre à ces exigences doivent répondre pleinement à la réglementation, textes et lois en vigueur.

Data sensitivity - Restricted

III. DESCRIPTION DES OUVRAGES

III.1. GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE

III.1.1. DEPOSE GRILLE VB DU LOCAL GE

L'Entreprise procédera à la dépose soignée de la grille VB existante.



Grille VB à déposer

III.1.2. DEMOLITION PARTIELLE DU PLANCHER HAUT DU SAS

L'entreprise procédera à la démolition partielle de la dalle haute du sas de ventilation du local GE, y compris sciage et évacuation des gravats.

Localisation : sas ventilation local GE

III.1.3. DEMOLITION DU MUR FUSIBLE

L'entreprise procédera à la démolition du mur fusible du local GE pour permettre l'acheminement du dépoussiéreur. La prestation comprendra le sciage et l'évacuation des gravats.

Localisation : local GE

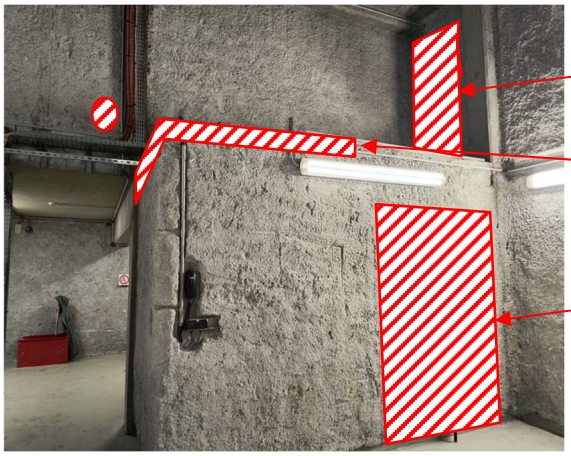
III.1.4. RESERVATIONS – CAROTTAGES - OUVERTURES

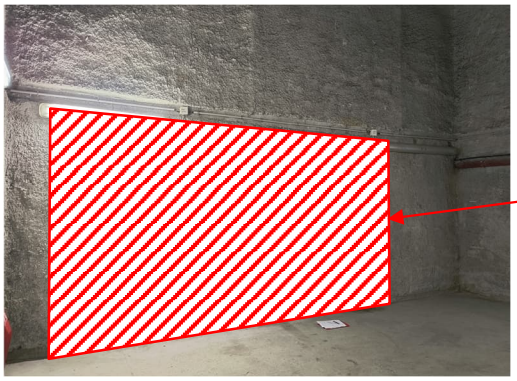
L'entreprise procédera à la création d'ouvertures dans les parois du local GE existant, pour la création des différents évents ainsi que pour la mise en place de grilles de ventilation et portes.

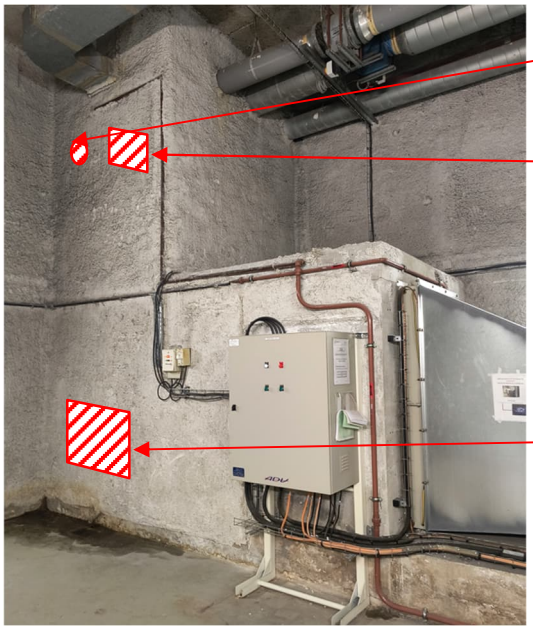
La prestation comprendra

- Carottage ou Sciage et évacuation des gravats
- toutes sujétions de linteaux et reprise de tableaux
- scellement des cadres et bâtis dans les réservations créées

Data sensitivity - Restricted







NB : les dimensions des ouvertures sont données à titre indicatif et sont à confirmer par les autres corps d'état.

Localisation : évent de surpression, sas d'accès au local dépoussiéreur

Data sensitivity - Restricted

III.1.5. MAÇONNERIE EN BLOCS DE BETON CELLULAIRE

L'Entreprise réalisera la mise en œuvre de parois maçonnées non-porteuses CF2h en blocs de béton cellulaire de type SIPOREX ou techniquement équivalent.

Epaisseur 15cm

Compris cordons CF au niveau des joints horizontaux entre panneaux.

Compris chainages béton armé conformes aux prescriptions réglementaires et du fabricant.

Les cloisons en béton cellulaire seront raidies et tenues en tête.

Sont inclus dans la présente prestation :

- Les linteaux, chaînages, raidisseurs nécessaires,
- Les réservations, au montage, des trémies, demandées en temps utile par les autres corps d'état,
- Le traçage des cloisonnements sur le plancher (cloisons non porteuses),
- Le scellement et calfeutrement des huisseries,
- Le jointoiement à plat en montant si la face n'est pas prévue enduite,
- Le jointoiement vertical de tous les joints pour cloisons coupe-feu,
- La semelle résiliente de 10 mm d'épaisseur minimale située en tête de cloison (cloisons non porteuses).
- Toute sujétion d'adaptation des panneaux de Fibraroc en sous-face de plancher haut pour permettre la mise en œuvre

Localisation : local dépoussiéreur pour la réalisation des ouvrages suivants : cloison séparative du local dépoussiéreur, reconstitution du sas de ventilation basse du local GE, reconstitution de la paroi fusible

III.1.6. FLOCAGE

L'entreprise réalisera le flocage du mur fusible du local dépoussiéreur après sa reconstitution.

Produit pâteux, pré mélangé, ne défibrant pas, fabriqué à base d'alumino-silicates vitrifiées et de liants hydrauliques, et appliqué à la truelle, du type Cafcote 280 de chez CAFCO ou équivalent.

Compris préparation du support et mise en œuvre d'un primaire du type Cafco Bondseal ou équivalent.

La prestation comprend également le nettoyage, la protection du sol et des installations et les replis de chantier.

Épaisseur compatible avec le degré de stabilité au feu requis.

Localisation : local dépoussiéreur

III.2. SECOND ŒUVRE

III.2.1. PORTES CF1H

L'entreprise réalisera la mise en œuvre des portes d'accès au local dépoussiéreur.

Les portes seront composées des éléments suivants :

- Huisserie métallique à peindre, fixation dans la maçonnerie par pattes à scellement
- Paumelles en acier à bagues laiton
- Vantail en bois à âme pleine prépeint CF1h suivant PV du fabricant
- Ferme-porte à bras à glissière, de type TS91 DORMA ou techniquement équivalent
- Béquille bec de canne et plaque de propreté inox de type EST21 de chez NORMBAU ou techniquement

Data sensitivity - Restricted

équivalent
- Mise en peinture des huisseries et vantaux
- Y compris toutes sujétions et mesures conservatoires pour mise en place d'un contrôle d'accès par ventouse

Localisation : portes d'accès au local dépoussiéreur

III.2.2. COFFRAGE CF2H

L'entreprise réalisera les travaux d'encoffrement CF2h des réseaux aérauliques et électriques cheminant dans le local TGS, ainsi que le réseau fioul cheminant sur la gaine de rejet du local GE.

Les encoffrements seront réalisés par mise en œuvre d'un système de type PROMATEC L500 de chez Promat ou techniquement équivalent, supporté par des berceaux de suspension réalisés en tiges filetées et cornières acier dimensionnées en fonction des variations de section.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur et PV du fabricant.

Localisation : local TGS et local GE

Data sensitivity - Restricted